



OGTKD

Taekwondo & Hapkido - Depuis 1983 sur Grenoble



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – BUT

- ❖ Développer le Tae Kwon Do et, initier les adhérents à un Art Martial de défense, de loisir ou de compétition.

Article 2 – SON ACTION

- ❖ Organiser des séances d'entraînement et de préparation physique.
- ❖ Organiser des stages et, des manifestations sportives.

Article 3 – DROIT DES ADHERENTS

- ❖ Consultation du cahier des comptes sur demande faite au président et au trésorier
- ❖ Assister aux réunions du Bureau ainsi qu'aux Assemblées Générales.

Article 4 – DEVOIR DES ADHERENTS

- ❖ Etre à jour de ses cotisations.
- ❖ Respecter les décisions du Bureau et de l'entraîneur.
- ❖ Se conformer aux statuts du club.
- ❖ Exactitude aux horaires d'entraînement.
- ❖ Respect des lieux et installations sportives. En cas de dégradation de l'équipement, les frais occasionnés seront à la charge de celui qui aura commis l'acte.
- ❖ Bonne présentation à toutes les manifestations sportives internes (Entraînements : ongles coupés, dobok propre) et externes (Compétitions : respect des combattants et du public).
- ❖ Le club n'est pas responsable des vols commis.